

ORSAY ASSET MANAGEMENT SNC

Société de gestion de portefeuille (GP 97 61)

*Société en nom collectif - 21-25 rue Balzac 75008 – Paris - France
RCS Paris B 412 357 626 Tél. 01 42 99 30 00 - Fax 01 42 99 30 10*

<p align="center">Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation (article 314-82 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers)</p>
--

Au 31/12/2008

Pour mémoire, ce compte rendu est demandé aux Sociétés de gestion qui ont recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution et dont les frais d'intermédiation annuels sont supérieurs à 500.000 eur sur l'exercice écoulé.

Au titre du dernier exercice, les frais d'intermédiation sur actions et titres assimilés ont représenté un montant de 3,319 Mio€.

Ce montant est constitué, à hauteur d'environ 14%, d'intermédiaires en charge de l'exécution "pure" des ordres, c'est-à-dire n'apportant guère de valeur ajoutée par des prestations d'analyse et de recherche. De fait, et toujours au titre des actions, lesquelles sont systématiquement intermédiées, les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution représentent 86% de nos courtages.

Quel que soit le type de prestation accomplie, le choix des prestataires retenus résulte de l'application de la politique en vigueur de sélection des intermédiaires, destinée à s'assurer en permanence de la qualité d'exécution et à prévenir les situations de conflits d'intérêt.